



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 22 mai 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 15 mai 2014		
Date d'affichage 15 mai 2014		
Objet de la délibération <i>Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Motion relative à la réforme scolaire</i>		
Vote pour à la majorité		
POUR : 33		
CONTRE : 3 (M. BOUTIER, M. DAVIGNON, Mme BONHOMME)		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

Procurations :

TREQUATTRINI Pascale donne procuration à RAVINAL Danièle,
RE Daniel donne procuration à BOUBEKER Patrick,
CREMADES Laurence donne procuration à GARRON André

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La fixation du temps scolaire est de la compétence du gouvernement qui agit par décret.

Le dispositif de la réforme des rythmes scolaires, met à la charge des communes trois nouvelles heures périscolaires,

Considérant que les coûts financiers très importants générés par ces nouveaux rythmes scolaires inquiètent les Maires du Var qui sont, outre cette mesure, confrontés cette année et pour les trois années qui suivent à une très forte baisse des dotations pour contribuer à la politique d'austérité menée par l'Etat en raison de la conjoncture économique de notre pays,

Considérant une mise en œuvre organisationnelle de ces nouveaux rythmes particulièrement difficile,

Considérant que 47 nouveaux maires sur 153 ont été élus suite au renouvellement général des conseils municipaux du Var et se trouvent confrontés pour la plupart à une situation complexe ainsi que pour les maires réélus qui sont les premiers à faire entendre leur voix et se trouvent dans l'incapacité budgétaires de mettre en place la réforme en septembre 2014,

Demande au Gouvernement :

- le report de la réforme en septembre 2015,
- la révision du dispositif au niveau financier et organisationnel,
- la concertation plus approfondie avec les enseignants, les parents, le milieu associatif et pour les transports scolaires avec les Conseils Généraux,

Afin d'aboutir à un projet ambitieux et de qualité dans l'intérêt de nos enfants.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants

- **ADOPTE** cette motion.

La présente motion sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

27 MAI 2014

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

